

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET		x	
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI		X	
5. Michelle BRAUER		X	
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET		X	
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN	X		
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH		X	
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN		X	

Autres présents non votants :

Marie RENAUD
Muriel BORRELY-DUBINI
Sylvie BARIL

Directrice du CIAS Grand Lac
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac
Responsable du service de lutte contre l'isolement

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16.05.2025

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 22 mai 2025 a été transmis le 16 mai 2025, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, 22 mai 2025

Le Président,
Renaud BERETTI

le Secrétaire de Séance,
Gérard DILLENSCHNEIDER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télerecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

DÉLIBÉRATION

N° : 10 Année : 2025

Exécutoire le : 26 MAI 2025

Publiée/notifiée le : 26 MAI 2025

Visée le : 26 MAI 2025

FINANCES

Renouvellement d'une ligne de trésorerie



Monsieur le Président rappelle que le CIAS Grand Lac dispose de deux lignes de trésorerie pour assurer le règlement de ses factures et des salaires afin de préserver la continuité de service public. Le montant cumulé de ces lignes s'élève à 1 900 000 euros.

Il indique que le premier contrat conclu avec la Caisse d'Epargne pour un montant de 1 000 000 euros arrive à échéance le 03/07/2025.

Il explique qu'une utilisation régulière de la ligne de trésorerie est nécessaire pour assurer le fonctionnement des services du CIAS.

Compte tenu des besoins de trésorerie anticipés pour 2025, il propose de renouveler le contrat arrivant à échéance et d'en porter le montant à 700 000 euros.

Une consultation a été lancée auprès de différents organismes bancaires.

Au terme de cette consultation, il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Président à signer un contrat « ligne de trésorerie » auprès de la Caisse d'Epargne selon les conditions suivantes :

- Montant : 700 000 euros
- Durée du contrat : 12 mois
- Index : €STR
- Valeur de l'index au 13/05/2025 : 2.17%
- Marge sur l'index : +0.87%
- Frais de dossier : 700 € prélevés en 1 seule fois
- Commission d'engagement : néant
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation : 0.10%
- Montant minimum : néant
- Paiement des intérêts : Chaque mois/trimestre civil par débit d'office.

L'opération n'a pas de cadre budgétaire.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- DECIDE de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit d'un montant maximum de 700 000 euros telle qu'énoncée ci-dessus pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat d'ouverture de crédit « ligne de trésorerie » avec la Caisse d'Epargne,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne.
- DEMANDE à être informé à chaque séance de l'utilisation de cette ligne de trésorerie.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président de signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

Aix-les-Bains, le 22 mai 2025

• Conseillers en exercice : 25
• Présents : 13
• Présents et représentés : 13
• Votants : 13
• Pour : 13
• Contre : 0
• Abstentions : 0
• Blancs : 0

Le Président,
Renaud BERETTI



Le secrétaire de séance,
Gérard DILLENSCHNEIDER

Accusé de réception en préfecture 073-267303428-20250522-DELIB 168-DE Date de télétransmission : 26/05/2025 Date de réception préfecture : 26/05/2025
--

Acte à classer

DELIB168

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-05-26T08-36-43.00 (MI261415949)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20250522-DELIB168-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Renouvellement d'une ligne de Trésorerie

Date de décision : 22/05/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.3. Emprunts
7.3.2. Lignes de trésorerie

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [10 DELIB Renouvellement d'une ligne de trésorerie.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Conseil 2025-05-22 Page de garde.PDF](#) Type PJ : 99_DE - Délibération

 [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 26/05/25 à 08:36

Date 26/05/25 à 08:36

Date 26/05/25 à 08:44

Par **BORRELY DUBINI Muriel**

Par **BORRELY DUBINI Muriel**